

Paris, le 23 janvier 2015

Communiqué de Presse

LIVRET A : UNE DECOLLECTE QUI S'INSTALLE

Par Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

Traditionnellement, le mois de janvier est un mois de collecte pour le Livret A et le Livret de Développement Durable. Les ménages, après les fêtes, reconstituent leur épargne de court terme. Les primes de fin d'année et les étrennes sont en partie reversées sur les produits d'épargne défiscalisés. En janvier 2014, le Livret A avait enregistré une collecte de 1,6 milliard d'euros. La collecte a été au cours de ces dix dernières années toujours positive.

En 2015, l'épargnant n'a pas été au rendez-vous pour le Livret A qui signe son 9^{ème} mois consécutif de décollecte. Elle a atteint 850 millions d'euros pour le Livret A (LDD : décollecte de 200 millions d'euros). La désinflation avec la baisse des cours de l'énergie qui améliore le pouvoir d'achat des ménages n'a pas conduit à un retour des ménages vers le Livret A. Les Français considèrent toujours qu'à 1 % ce produit n'est pas intéressant malgré le fait que l'inflation est nulle voire négative. Le rendement facial l'emporte sur le rendement réel qui est au plus haut depuis 2009. Au mois de janvier, l'inflation était de -0,4 % donnant un rendement réel de 1,4 % au Livret A.

Les épargnants ont au mois de janvier profité des derniers plans d'épargne logement à 2,5 % (la baisse du taux à 2 % est intervenue au 1^{er} février) et ont privilégié l'assurance-vie dont les rendements restent élevés (2,5 % pour 2014) et qui ont fait l'objet au cours du mois de janvier d'une ample publicité.

Si le Gouvernement avait suivi la recommandation du Gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, d'abaisser à 0,75 % le taux du Livret A, la décollecte aurait été plus nette. Il faut souligner qu'à 1 % le rendement du Livret A, compte tenu des taux pratiqués, est à un niveau très élevé. En effet, l'Etat emprunte avec des taux d'intérêt négatifs jusqu'à 2 ans. Il emprunte à 10 ans à 0,6 %. Ce mouvement de décollecte ne porte pas préjudice à la Caisse des Dépôts qui assure la centralisation du Livret A et du LDD. En effet, compte tenu des taux courts pratiqués, une collecte positive serait coûteuse à rémunérer...

Contact presse :

Sarah Le Gouez
06 13 90 75 48
slegouez@cercledelepargne.fr